

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----  
(Haute-Vienne)  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quinze, le 26 mars à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 mars 2015

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard (Pouvoir Pascal BODIN), SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, GARDELLE Bruno, PAQUET Laurent, SIMON Isabel, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 28 / Votants 29

---

**N° 28-2015 : Adoption des Comptes de Gestion 2014 : Budget Principal – Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy – Budget Annexe ZAE de Champ Rigaud – Budget Annexe SPANC - Budget Annexe Office du Tourisme**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2014 du Budget Principal, le Compte Administratif pour l'exercice 2014 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy, le Compte Administratif pour l'exercice 2014 du Budget Annexe ZAE de Champ Rigaud, le Compte Administratif pour l'exercice 2014 du Budget Annexe SPANC et le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Office du Tourisme ;

Après s'être assuré que le Trésorier d'Eymoutiers a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est conforme ;

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les différents budgets annexes, de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

**- que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;**

**- que le Compte de Gestion du Budget Annexe des Ribières de Bussy dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;**

**- que le Compte de Gestion du Budget Annexe de Champ Rigaud dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;**

**- que le Compte de Gestion du Budget Annexe SPANC dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;**

**- que le Compte de Gestion du Budget Annexe Office du Tourisme dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**

Pour copie conforme :  
Le 27 mars 2015

Le Président,  
Jean-Pierre FAYE